



salarié·es du particulier employeur

Élections T.P.E 2021
du 22 mars au 6 avril 2021

Pour une alternative syndicale, le vote CNT-Solidarité Ouvrière !

Des métiers différents, une utilité sociale évidente, un même syndicat !

Nous représentons une force

En tant que salarié·e-s du particulier employeur (assistant de vie, employé familial, petit jardinage, garde d'enfant à domicile...) nous exerçons des métiers et activités essentiels auprès de plus de 2 millions de particuliers employeurs (personnes dépendantes, personnes handicapées, familles et leurs enfants...). **Nous sommes près d'un million de salarié·e-s en France**, ce qui constitue un des premiers secteurs d'activité en terme d'emploi. Si nous exerçons généralement pour le compte de plusieurs particuliers, il n'est pas rare que nous devons travailler pour atteindre une rémunération décente auprès d'autres catégories d'employeurs du domicile très différents dans leurs formes (entreprises, associations, organismes publics, particuliers-employeurs), mais très proches dans leur manière de gérer leur personnel (manque de reconnaissance du travail effectué, exposition constante à des risques professionnels, salaire au rabais, isolement et pression organisés...).

Avec la CNT-SO, nous pourrions collectivement retrouver notre dignité et inverser les rapports de force pour effectuer notre travail.



Nos métiers sont indispensables

Nous intervenons au quotidien auprès des plus vulnérables d'entre nous en toute circonstance (et en premier lieu durant la crise du COVID-19) : personnes âgées, personnes handicapées, enfants en bas âge... et nous sommes souvent les principaux, sinon les seuls contacts ou relais de ces personnes. Aucune société ne peut se passer de nous.

Qui imaginerait une société qui ne s'occupe pas des enfants en bas âge, qui n'aiderait pas les personnes âgées à se déplacer, à manger... ? Et pourtant le plus souvent notre travail est rendu invisible et déprécié, peut-être parce que nous sommes souvent des femmes, des précaires.

Les pouvoirs publics nous ont même refusé la prime COVID de 1000 €, alors même que nous avons été en première ligne durant la crise et confrontés aux mêmes dangers que les soignants, et ce sans équipements la plupart du temps. Le sort des salariés du particulier employeur nécessite mieux que des mots et des mesures qui ne prennent pas en considération notre rôle, nos compétences et l'aide que nous apportons à des millions d'habitants. Depuis des années, nos métiers sont régulièrement mentionnés comme un moyen de contrecarrer le chômage, mais nous attendons toujours des mesures dignes de ce nom pour que ces métiers ne riment pas avec précarité.

Nous méritons mieux que des miettes et des salaires de misère.

Des métiers peu reconnus et peu valorisés

Les intervenant·e·s de notre secteur (à plus de 90 % des femmes) souffrent d'un manque de considération et de conditions de travail déplorables. **La liste des difficultés est longue :**

- Faible rémunération (et des temps d'habillage et de déshabillage non comptés dans le volume horaire de travail par exemple)
- Temps partiel imposé, changements d'horaires obligés, absence de contrat de travail
- Exposition accrue aux risques professionnels (troubles musculo-squelettiques, stress accru, violences sexistes ou racistes...). Nous avons plus de jours d'accidents et maladies professionnelles que le secteur du bâtiment
- Grande difficulté à accéder à la médecine du travail, à la professionnalisation
- Isolement quasi total (absence de lieu de rencontre entre salariés en dehors des RAVI...)
- Matériels (gants, blouses...) et frais de transports le plus souvent à notre charge
- Entraves syndicales fréquentes

De surcroît, quand nous travaillons également au sein d'une entreprise privée, d'une association, nous sommes soumis à trois conventions collectives différentes, les rémunérations et les droits sont différents, alors que nous effectuons exactement le même travail. « **Diviser pour mieux régner** » comme le dit l'adage. Les réformes successives du droit du travail ne font qu'aggraver notre situation en nous privant de la médecine du travail, en créant une modulation du temps de travail sur trois ans, en payant moins cher les heures complémentaires, en nous excluant en partie de l'application du Code du travail...

Il faut des avancées pour nos droits, dès maintenant

Ensemble, avec la CNT-Solidarité Ouvrière revendiquons :

- Une reconnaissance effective de nos métiers, associée à une augmentation significative de nos rémunérations
- Le paiement de l'ensemble de nos frais de déplacements
- Limitation du temps de travail à 35h pour un temps plein (notre convention collective considérant actuellement un temps plein à 40h hebdomadaire)
- Déclenchement du paiement des heures supplémentaires à compter de 35h et non à 40h
- Le paiement de toutes les heures de nuit que nous effectuons au taux des heures de jours (cessons la mascarade des heures de nuit payées 1/6 d'heure de travail et les heures de présence responsables payés 2/3 d'heure de travail)
- Une même convention collective avec des droits communs, selon le principe du mieux disant
- Un accès facilité à la professionnalisation, faisant également que nos titres professionnels soient reconnus dans d'autres branches du soin ou du médico-social
- Des droits liés au statut et non à l'employeur, pour éviter les conséquences du pluri-employeur et du mandataire (accès aux indemnités chômage...)
- La mise en place et le financement de Relais salariés du domicile (à l'instar des relais assistant.e.s maternel.le.s -RAM-) dans chaque canton permettant le rassemblement et l'information des salariés du domicile, gérés par et pour nous
- Un renforcement de la sécurité sociale, via la mise en œuvre d'un cinquième risque et de son financement afin d'assurer une prise en compte correcte de la dépendance qui assure dignité aux personnes en perte d'autonomie et à nous même qui les accompagnons

CNT-Solidarité ouvrière

Syndicat national des travailleurs de la santé et des services à la personne

4 rue de la Martinique, 75018 Paris

Tel. 09 87 53 87 56